




LE POLITTIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 avril. — Le conseil du cabinet s'est réuni hier à 2 heures; lord Palmerston et M. Stanley étaient absents, par indisposition, le dernier étant attaqué de la grippe. Le conseil a duré environ 3 heures.

— M. le baron de Wesseberg a fait hier une visite à l'ambassadeur russe.

— Le *Dublin Evening-Post* dit : Les nouvelles reçues de l'intérieur sont satisfaisantes; la tranquillité se rétablit rapidement.

— Des avis de Malte annoncent qu'une flotte russe de 7 vaisseaux de ligne et de 40 transports, s'était rassemblée dans la Méditerranée.

— On a reçu à Portsmouth des nouvelles d'Oporto d'une date récente, mais les détails n'en ont pas encore transpiré.

— Par proclamation en date du 17 avril, le lord lieutenant d'Irlande a, en vertu du bill contre les troubles dans ce pays, supprimé l'association connue sous le nom d'*Union des métiers*.

— La police du comté de Wexford est parvenue à arrêter quatre malfaiteurs du comté de Kilkenny qui étaient déjà à bord d'un navire pour se réfugier en Amérique.

— On apprend par les journaux américains que le choléra fait des ravages à la Havane.

Du 23. — Un messenger du roi, venant de Vienne, avec des dépêches de sir F. Lamb, pour lord Palmerston, est arrivé dans la nuit du dimanche.

— Le bruit a circulé depuis quelques jours que lord Palmerston est sur le point d'échanger le portefeuille des affaires étrangères contre le gouvernement des Indes.

— Lucien Bonaparte, prince de Canino, est à Londres.

— Lord Granville est arrivé à Londres; le seul objet de son voyage est de prêter serment et de prendre siège dans la chambre des pairs. S. S. retournera à Paris dans le courant du mois de mai.

— Dans la *chambre des communes*, séance d'hier, M. M. Attwooda produit sa motion, ayant pour objet la nomination d'un comité d'enquête pour rechercher les causes de l'état actuel de détresse générale, et jusqu'où le présent système monétaire peut y avoir coopéré.

— Lord Althorp a proposé, comme un amendement, que la chambre émit l'opinion que chaque altération dans le système monétaire du pays, qui aurait l'effet de diminuer la valeur, donnerait lieu à de graves inconvénients.

— Les débats ont été alors remis à aujourd'hui.

— Le bill pour l'amendement du temporel de l'église en Irlande a été lu pour la première fois, et il a été ordonné que la seconde lecture en serait faite lundi.

FRANCE.

Paris, le 23 avril. — Le ministre d'Autriche a reçu hier des dépêches de Constantinople; il n'est question de l'arrangement de la Porte avec le pacha d'Égypte dont parlent aujourd'hui quelques journaux.

— Hier après le conseil des ministres, le duc de Broglie a expédié un courrier à M. de Talleyrand.

— Le comte d'Appony et M. Lehon ont eu une conférence avec le duc de Broglie au sujet des affaires belges.

— Les quatre médecins envoyés à Blaye par le gouvernement ont pour mission de constater officiellement la grossesse, après quoi la duchesse sera mise en liberté, sans attendre l'époque de ses couches.

— Le ministre de commerce a demandé à la chambre de commerce de Paris de faire une enquête sur l'état actuel du commerce et de l'industrie dans cette ville. La chambre de commerce s'est empressée de nommer à cet effet une commission de cinq de ses membres. Elle est composée de MM. Sanson Davillier, Paris, Michel, Degentil, Hémon.

— La *Tribune* a refusé les mille francs que lui offrait la *Gazette de France*.

— On assure qu'il a été définitivement arrêté en conseil que la seconde session sera ouverte le lendemain du jour de la clôture de la session actuelle. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'y aura pas cette fois de discours d'ouverture, afin d'éviter que la chambre n'ait à s'occuper d'une adresse, et éviter ainsi plusieurs jours de discussions. Mais le roi ira faire lui-même la clôture de la session actuelle, et nous aurons à cette occasion un discours de la couronne.

Il est sérieusement question d'un projet de loi destiné à gracier les condamnés politiques, et qui serait présenté à la chambre au commencement de la seconde session. Le gouvernement donnerait ainsi la sanction législative à un acte de clémence, que tous les hommes sages appellent de leurs vœux.

— La *chambre des députés* a adopté par 216 voix contre 26, le projet sur le régime des colonies.

On a fait ensuite le rapport sur les crédits supplémentaires, dont la discussion a été remise au lendemain.

Le dernier objet à l'ordre du jour était le projet de loi relatif aux pensions de 250 francs à accorder aux vainqueurs de la Bastille avec les amendements de la chambre des pairs sur ce projet de loi dont le premier paragraphe de l'article premier est adopté.

— Une lettre de Toulon, du 17 avril, nous transmet les détails suivants :

« Tous les magasins du port ont reçu des ordres pour confectionner les objets d'armement et d'équipement qui sont nécessaires à une escadre. Les bâtimens qui sont en rade pourraient déjà former une division navale assez importante; on en attend un grand nombre d'autres. On assure qu'une escadre anglaise doit venir sous peu de temps rallier celle que l'on forme à Toulon.

« La corvette la *Durance*, qui devait prendre des troupes à Navarin pour les transporter en France, a reçu contre-ordre. Elle fait partie maintenant de la station du Levant.

« Deux frégates américaines, la *Consolation* et les *Etats-Unis* ont mouillé sur notre rade, venant de Mahon.

« Ces bâtimens n'auront leur entrée en libre pratique que le 20. »

— On prépare à Brest l'emplacement pour l'énorme coulevrine dite la *Consulaire*, rapportée d'Alger. Cette coulevrine est en bronze; sa longueur est de 22 pieds, et sa circonférence au milieu de six pieds; son poids doit dépasser 25 mille kilogrammes. Elle sera érigée en colonne monumentale en face du bureau des mouvemens du port.

— L'auteur de *Sylla, de la Vestale*, le rival d'Adisson, vient de faire paraître un roman, intitulé *Le centenaire*, dont le premier mérite est d'attacher vivement le lecteur; quand on a commencé l'ouvrage on ne peut plus le quitter. Dans le tableau du Parc aux Cerfs, théâtre mystérieux des *plaisirs réservés* de Louis XV, on reconnaît d'abord la finesse d'observation et la touche spirituelle de l'hermite de la Chaussée d'Antin. Peut-être, dans certaines époques, l'auteur se bornait-il trop souvent à des esquisses; il pouvait nous don-

ner des tableaux. Nous n'avons obtenu de lui que le profil de Mirabeau. Mais Lafayette et Napoléon sont vus de face et fort ressemblans. Vis-à-vis de la liberté et de l'empire, la restauration avec sa faiblesse, ses déceptions et son hypocrisie, joue un assez triste rôle; mais, en revanche, la révolution de juillet a trouvé un chaud panégyriste, et le peuple victorieux un peintre plein d'enthousiasme. Le dernier acte du drame est évidemment le meilleur, on sent qu'il a été fait avec amour.

— L'arrivée de deux jeunes saint-simoniens à Angers a été le signal de désordres assez sérieux dans cette ville: des rassemblemens nombreux se sont formés, des cris de mort ont été proférés, et sans l'intervention de l'autorité, il est probable qu'on aurait eu de plus graves malheurs à déplorer.

— Une course de chevaux a eu lieu samedi dernier au bois de Boulogne près de Paris.

Le prix de la course était de mille fr. par cheval; l'espace à parcourir de deux milles anglais; la route était barrée par cinq barrières hautes de trois pieds et demi, appuyées par des arcs-boutans au-dessus desquels les chevaux devaient sauter.

M. de Normandie, qui menait son cheval *Mustapha*, est arrivé le premier. M. Baldwin-Rig-Byl, qui montait le *Rob-Roy*, appartenant à M. Mosselman, est arrivé le second.

Il est à présumer que le cheval de M. Mosselman serait arrivé le premier, car il avait un avantage de quatre ou cinq longueurs de cheval sur son premier concurrent; mais ses pieds de derrière vinrent heurter le haut de la barrière, et il culbuta.

Heureusement le cavalier ne fut pas blessé, car il remonta sur-le-champ, et malgré cette chute arriva encore le second.

— Le triple conseil du canton de Zug (Suisse) a été assemblé le 37 mars, et a décrété que la députation de ce canton, qui a été rappelée de la diète réformatrice de Zurich pour faire son rapport, ne devait plus y retourner, d'autant plus que le canton de Zug ne veut prendre aucune part aux délibérations sur le pacte fédéral.

— Une lettre de Bologne, du 12 avril, porte ce qui suit :

« On vient d'apprendre à l'instant par les lettres de Rome une fâcheuse nouvelle. Le fils de la princesse Elisa, sœur de Napoléon, et du prince Baciocchi, se promenant le 7 courant à la *porta del popolo* est tombé de cheval, s'est frappé la tête sur une pierre, et est resté mort sur le champ. Il était âgé de 16 ans. »

— La *Voce della verita*, journal de Modène, publiée, dans son N^o du 9 avril, l'article suivant, comme extrait de sa correspondance particulière de France. Il montrera jusqu'où peut aller le délire légitimiste :

« L'infamie et calomnieux projet relativement à l'héroïne, prisonnière de Blaye, a été en partie exécuté; le reste s'exécutera bientôt, et voici de quelle manière : La mère de Henri V doit mourir secrètement, et son cadavre doit disparaître. Cela fait, la femme scélérate et malheureuse qui fut introduite dans le château, devra prématurément accoucher d'un fils mort, ou qui devra mourir bientôt. Cette malheureuse aussi devra finir sa vie dans l'accouchement. Alors on procédera à l'ouverture du cadavre, qui sera faite par quelques médecins vendus, en compagnie de quelques royalistes qui ne connaissent pas la physionomie du la duchesse (d'autant plus que la tête de la décollée sera tout de suite couverte par respect), et on rédigera un document qui certifie que Marie-Caroline est morte d'accouchement. »

— On lit dans le *Siccle* :

« Notre correspondant d'Italie nous transmet cette anecdote authentique, quoique assez étrange : il y a quelque temps, le roi de Naples priait la jeune reine, fille du feu roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, de faire de la musique, à une petite

soirée de cour. La reine s'y étant refusée d'abord, le roi insista, et elle se rendit à ses désirs. Comme elle allait se placer au piano, le roi retira sa chaise, et la reine tomba d'une manière peut-être séante. En se relevant, elle reprocha au roi cette plaisanterie grossière, et lui dit qu'elle avait cru épouser un roi, mais qu'elle s'apercevait n'avoir épousé qu'un *lazzarone*. Le roi riposta par deux soufflets. Par suite de cette querelle de ménage, des échanges de courriers ont eu lieu entre les cours de Naples et de Sardaigne. On ignore quelles en seront les suites. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 AVRIL.

Le *Moniteur* de ce matin publie un arrêté en date du 23, ordonnant l'établissement dans chaque chef-lieu d'arrondissement, d'une voiture destinée à transporter de la prison au tribunal et *vice-versa*, les prévenus ou accusés qui n'obtiendront pas l'autorisation de se faire conduire à leurs frais dans une voiture particulière.

Par divers autres arrêtés du même jour il a été statué, 1° sur 50 demandes en grâces; 2° sur 11 demandes en dispenses pour contracter mariage; 3° sur 7 demandes en remises d'amendes encourues par des notaires, ou pour contravention à la loi du 25 ventose an XI.

— Le duc de Broglie vient d'être nommé grand cordon de l'Ordre-Léopold, et M. de Tallenay, officier.

— Avant son départ de Bruxelles M. Bériot a fait répéter à la Société des amateurs, hôtel d'Angleterre, un nouveau concerto de sa composition, que les connaisseurs regardent comme un chef-d'œuvre de l'art, sous le rapport de la beauté du style et de la fraîcheur des idées. Nous espérons qu'à son retour de Londres, notre célèbre compatriote, qui passe à juste titre pour le violon le plus pur et le plus gracieux de l'Europe, fera entendre en public cette admirable production qui ne peut manquer d'attirer l'auditoire le plus nombreux et le mieux choisi.

— Un étranger qui se trouve en ce moment à Bruxelles propose d'acheter plusieurs maisons, qui se trouvent en face de la rue des carrières, et d'y construire un théâtre qui remplacerait celui du Parc, et une galerie semblable à celle d'Orléans à Paris.

— Aujourd'hui, avant l'ouverture de la bourse il y a eu plusieurs offres dans les perpétuelles à 67 5/8. Pendant le cours de la bourse, ces fonds ont un peu fléchi : il n'y avait argent qu'à 67 3/8; il s'est fait plusieurs affaires à ce prix. Les vendeurs demandaient le même prix que celui coté avant l'ouverture, 67 5/8 : il n'y avait pas d'acheteurs à ce prix.

Les Rotschilts se sont un peu améliorés sur le cours d'hier. On offrait 86 1/2; à ce prix, il y avait beaucoup d'acheteurs.

Cinq courriers de commerce sont passés ce matin par Bruxelles, allant à Anvers et à Amsterdam.

LIEGE, LE 26 AVRIL.

On lit dans l'*Union* :

« L'opinion que la dissolution de la chambre est irrévocablement décidée s'accrédite. Nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit hier à ce sujet. On paraît croire généralement que M. de Theux avait un mandat illimité pour composer un ministère. Un article de l'*Indépendant* et un autre du *Moniteur* ont probablement contribué à répandre cette opinion. Nous croyons pouvoir assurer que le mandat de M. de Theux se bornait à faire seulement des propositions à MM. Brabant, Dubus et de Meulenaere. »

— On nous écrit du Doel qu'un officier de la marine hollandaise venait d'y débarquer, se rendant en parlementaire au quartier-général de l'armée qui se trouve sur la rive gauche de l'Escaut, à l'occasion des coups de canon qui ont été tirés sur la flotte hollandaise par l'artillerie belge du fort Ste-Marie.

La mission de cet officier n'étant pas encore terminée, notre correspondant ne pouvait nous faire

connaître le résultat de l'entrevue qui devait avoir eu lieu.

Il paraît, au reste, qu'on se tient sur le *qui vive* sur les deux lignes.

(*Union.*)

— On nous assure que dans les premiers jours du mois prochain le quartier-général de l'armée va être transféré à Malines. Ceux des différentes divisions de l'armée suivront ce mouvement. Le quartier-général de la première division sera établi à Diest, celui de la deuxième division à Lierre, et celui de la 3^e à Louvain.

(*Idem.*)

— On écrit d'Anvers, le 25 avril :

« Le kof hanovrien *Vrouw Hilada*, commandé par le capitaine Temmen, venant de Bankerseel, arrivé ici avant hier 23, a fait à son arrivée devant Flessingue la déclaration ordinaire; le docteur est venu à bord; le navire convoyeur était prêt, et sans que le kof mouille en rade il a monté immédiatement la rivière.

« Les bateaux pilotes hollandais restent tous pour huit jours consécutifs en mer, et la goëlette danoise *l'Arbre à Pain* arrivée hier a eu son pilote à trois ou quatre mille de West-Cappel.

« Les travaux pour combler la rupture de la digue de Burcht, se bornent pour le moment à quelques ouvrages préparatoires pour diminuer les courans à la marée montante et descendante, et qu'il faudra encore descendre 4 à 5 cents bateaux de terre glaise, avant de commencer les travaux d'embranchement. »

— La *Gazette du Mein et du Rhin* annonce, d'après des nouvelles de Trieste, que le gouvernement persan a offert au vice-roi d'Égypte un secours de 140,000 hommes.

— Voici quelques détails sur la représentation du *Siège d'Anvers*, au Cirque-Olympique, à Paris :

« L'auteur, M. Prosper, a pris l'armée à Paris, sur la place du Carrousel, et il l'a menée de stations en stations, d'étapes en étapes, jusqu'à la citadelle d'Anvers. Il nous a fait bivouaquer avec elle sur le champ funèbre de Waterloo, entrer à Bruxelles, prendre part à tous les travaux d'un siège, ouvrir la tranchée, construire une batterie d'obusiers, dans la salle même, à la place de l'orchestre, et enfin pénétrer victorieusement dans la citadelle. L'auteur ne s'en est pas tenu là; il transporte la scène à Amsterdam, sur la place des Indes, dans le palais du roi Guillaume, et enfin dans l'appartement du général Chassé, à la citadelle. »

— Sous peu de jours Londres doit présenter une réunion de grands artistes telle que de long-temps peut-être les amateurs de l'art musical n'en verront une pareille. La plupart des grands talents qui ont fait cet hiver les délices de nos dilettanti, Rubini, Tamburi, Julie et Judith Grisi, se sont donné rendez-vous sur les rives de la Tamise, où les attend déjà Mde. Cinti-Damoreau, et où vont les rejoindre Mdes. Malibran et Pasta. Cette dernière vient d'arriver à Paris avec le maestro Bellini qui doit présider lui-même aux représentations de ses œuvres brillantes.

On croit que Rossini se rendra aussi à Londres prochainement.

On sait que Paganini se dispose à y faire entendre les prodiges de son art, qui déjà lui ont valu dans la capitale de la Grande-Bretagne des succès si flatteurs et si productifs : mais ce que peu de personnes savent et ce qui est attesté par des artistes dont on ne peut révoquer en doute le témoignage, c'est que cet inimitable violoniste, aussi bizarre à ce qu'il paraît dans ses habitudes qu'étrange par son talent, est demeuré à-peu-près incognito à Paris durant tout l'hiver qui vient de s'écouler, cherchant sans doute l'obscurité pour éviter d'être contraint de se faire entendre du public. Il logeait à un 6^e étage, dînait dans un modeste restaurant, et allait à-peu-près tous les soirs s'enfoncer dans une baignoire du théâtre du Palais-Royal pour suivre les progrès du talent d'un enfant auquel il s'intéresse.

Ces faits presque incroyables par leur bizarrerie de la part d'un artiste qui a emporté des bords de la Tamise 7 à 800,000 fr. qui en a recueilli à Paris 180,000 pour quelques concerts à l'Opéra, sont néanmoins attestés par des personnes dignes de foi.

— Le docteur Garnett a communiqué à la société de Bath une nouvelle méthode usitée en Amérique pour blanchir le linge par le moyen de la vapeur. La vapeur est à la température de l'eau

bouillante, et le linge y reste exposé durant deux heures.

— M. Dreher, tourneur à Vienne, vient de perfectionner, en la simplifiant, la presse à copier. Par cette nouvelle machine portative, qui n'a que 4 pouces de long et un petit cylindre contenant les plumes et l'encre, on peut copier très-promp- tement des écritures des plus grandes dimensions. Le prix en est très-modique.

— On a récemment découvert en Corse un nouveau minéral chargé de particules d'or. On en a fait des vases qui, pour la couleur et la beauté, ressemblent beaucoup au vermill.

Plusieurs journaux signalent, comme un pas rétrograde dans les négociations sur les affaires hollando-belges, la question suivante posée par les ministres anglais et français dans leur note du 2 avril.

« Quel sera le montant du droit de tonnage à lever sur l'Escaut, et dans quel lieu ce droit sera-t-il acquitté? »

Il faut avouer que cette question s'éloigne beaucoup des stipulations renfermées dans l'art. 9 du traité du 15 novembre. Mais nous rappellerons ici ce que nous avons toujours soutenu, et à propos de quoi nous avons eu mainte controverse avec d'autres journaux : que les réserves tendant à modifier le traité du 15 novembre n'obligent en rien la nation belge; que ce traité est toujours notre droit, aussi longtemps que la représentation nationale n'aura pas consenti à le modifier, conformément à l'art. 68 de la constitution.

Or, nous ne pensons que les chambres soient bien disposées à adopter une convention basée sur les termes de la note du 2 avril, susmentionnée : nous n'osons pas même supposer que le ministère ait consenti à se rallier à une pareille convention.

Au reste, la publication de la note du 2 avril nous paraît arriver bien à propos pour prouver la nécessité d'imprimer à notre diplomatie une marche plus ferme et plus énergique.

(*Journal des Flandres.*)

DERNIERES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

Le sultan persiste toujours dans son refus; ne veut pas céder la Caramanie. Quant à la Syrie et à l'Égypte, il en réclame la souveraineté et exige un tribut annuel de Méhémet-Ali. De son côté, celui-ci exige le droit d'hérédité, pour sa famille, des provinces qui lui sont cédées.

Depuis que les troupes d'Ibrahim se sont emparées de Scutari, la tranquillité de la capitale et la vie du sultan sont en danger. On craint la présence des troupes russes à Constantinople. Cependant, il paraît que 10,000 hommes ont passé le Danube et se dirigent sur Constantinople.

— On mande de Trieste, le 9 avril :

« Nous avons des nouvelles d'Alexandrie jusqu'au 14 mars, époque à laquelle la flotte égyptienne était prête à partir, mais restait à l'ancre dans le port. On disait partout que Méhémet-Ali voulait lui-même partir avec la flotte. Les commissaires anglais et français, MM. Campbell et Prokesch, n'étaient pas encore arrivés à Alexandrie, mais ils étaient attendus d'un moment à l'autre. Les négociations françaises étaient très-inquiètes sur l'issue incertaine d'une guerre possible et sur les difficultés qui pourraient naître des différends entre le gouvernement français et celui du vice-roi, aussi régnait-il une grande stagnation dans les affaires. »

SALLE DES VARIÉTÉS.

La DISTRIBUTION DES PRIX, du CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE, a eu lieu hier en présence d'une société brillante et choisie, à l'ancien théâtre situé rue derrière St-Jacques et baptisé depuis peu de son nom de *Salle des Variétés*.

On ne peut imaginer rien de plus frais et de plus joli que ce petit théâtre restauré par les soins de M. Rouveroy, propriétaire actuel, M. Rouveroy. Tout est simple et de bon goût; il n'est rien qui n'ait été soigné, étiqueté avec l'attention la plus

matieuse, orné avec la tendresse la plus inquiète. C'est un boudoir charmant où les plus jolies femmes avaient brigué la faveur d'être admises, au risque de ne trouver place qu'aux quatrième loges. A cinq heures, il y avait déjà plus d'une place occupée ou retenue; à sept, la salle (qui peut à peine contenir huit cents personnes) était comble, et le coup d'œil était ravissant.

Après la distribution des prix, qui a suivi immédiatement le discours de M. le bourgmestre, les élèves du conservatoire ont exécuté avec une précision, une exactitude, et une discipline parfaites les différents morceaux de musique annoncés. Ce concert à marché avec un ordre et une symétrie que l'on ne rencontre guères que dans un orchestre de conservatoire, où l'on sent beaucoup moins que les exécutants s'acquittent d'une tâche, véritable concours où chacun fait de son mieux parce qu'il a ses voisins pour rivaux, ses maîtres pour censeurs et pour juges. Nous ne citerons personne en particulier, parce que, pour être justes, nous devrions citer tout le monde et qu'une nomenclature détaillée n'apprendrait rien à nos lecteurs, qui connaissent depuis long-tems le mérite respectif de chacun des lauréats; plusieurs d'entre eux se sont déjà fait entendre dans nos concerts et ont recueilli des éloges qu'ils méritaient.

Cette première séance solennelle du conservatoire a donné les résultats les plus satisfaisants à ceux qui s'intéressent au progrès des arts dans notre pays, et les plus glorieux pour les professeurs qui sont chargés de leur direction. C'est un vieil héritage à reconquérir, et ne nous manquera pas pour cela la persévérance.

ETAT DE LA QUESTION INDUSTRIELLE.

Nous avons dit dernièrement que : réparer était un des principaux devoirs d'un ministère au sortir des révolutions. Faire croire à l'impossibilité de réparer les maux physiques de notre changement politique, espérer que les regrets du passé s'éteindront et s'envenimeront de jour en jour, telle est la dernière chimère que caressent les adversaires du nouvel ordre de choses; la perspective qu'ils présentent à leurs lecteurs avec toutes les vraisemblances du sophisme.

Le rapport de M. de St-Criq, véritable manifeste des hommes du monopole en réponse aux exigences du peuple et de la saine raison est donc une arme merveilleuse entre les mains de nos adversaires. Parce que M. de St-Criq vient de vanter le système dont il est l'auteur, parce que la chambre française qui s'est faite marchande de bois, de houilles et de céréales veut conserver son lucratif monopole, la Belgique, à l'en croire, doit renoncer à l'espoir d'obtenir toute espèce de modifications dans le tarif français. Selon nous, le rapport de M. de St-Criq n'exprime qu'une pensée, un vœu connu de tout le monde; l'avidité des hommes qui font les lois financières en France; mais il est loin de décider que dans la lutte que la chambre des députés soutient à la fois contre le pouvoir, contre la France et contre l'opinion publique, cette chambre ne sera pas forcée de fléchir.

M. de St. Criq a dit que les produits français protégés contre la concurrence étrangère par le tarif actuel, nourrissent les neuf dixièmes des travailleurs. Dire aux neuf dixièmes des industriels et des agriculteurs de la France, vous mourez de faim si vous renoncez à vos lois de douanes; c'est sans doute se placer sur un terrain fort avantageux, mais qui ne nous paraît pas également solide. La question n'est pas de travailler ou de ne pas travailler, mais de savoir si la France ne peut pas conserver son travail ou même l'augmenter en s'affranchissant du tribut gratuit et ruineux qu'elle paie à une coterie de propriétaires.

Pour ne parler que de deux objets de première nécessité, le tarif actuel augmente d'un quart à un cinquième le prix réel du pain. Le National prouvait l'autre jour que la loi de 1822 sur les bestiaux coûte à Paris seul plus de six millions par an. Le système de M. de St. Criq est un véritable cercle vicieux : pour produire exclusivement, il donne à toutes choses, et par conséquent à la main d'œuvre, une cherté factice; et comme son sys-

tème est fondé sur une sorte de réciprocité; il dit, après avoir tout renchéri : nous ne pouvons pas admettre chez nous, car si nous admettions, nous ne pourrions pas former la balance des comptes avec des marchandises, attendu que toutes nos marchandises, à l'exception des vins et des soieries sont plus chères que dans les lieux où nous les exporterions. On voit que la réponse est bien simple, commencez par ne pas renchérir, au bénéfice d'un petit nombre de monopoles, la main d'œuvre, le labourage, les constructions, les frais de fabrique, et il en résultera que vous pourrez à la fois concourir chez vous et former avec des produits la balance de vos comptes.

Le rapport de M. de St. Criq n'est point un échec pour les efforts tentés par le ministère belge. Comme opinion de son auteur et des chambres, il était inévitable, comme tactique il ne réussira pas et il prouve de plus que la chambre sent bien qu'elle a besoin de gagner son procès auprès de la nation. En effet, M. de St. Criq veut établir une solidarité entre le peuple et quelques monopoles. Nous venons d'indiquer sur quelle faible base porte cette prétendue solidarité, et l'on n'a qu'à lire les publicistes français de presque toutes les nuances d'opinion pour se convaincre que c'est ainsi que le juge la grande majorité de la France.

Certes il y aura une vive résistance entre les intérêts et la justice entre ceux qui exploitent et ceux qui refusent de l'être. Les tentatives du cabinet belge auprès du gouvernement français pour éclairer beaucoup de questions qui tiennent essentiellement à nos localités, peuvent avoir de grands résultats. C'est pourquoi nous avons loué les efforts qui ont été faits quelques temps pour donner à l'administration de l'industrie plus de force et de lumières; et c'est encore une des raisons concluantes pour jeter les yeux sur un ministère réparateur.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On mande d'Amsterdam, le 23 :

Hier à dix heures et demie du matin, LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, avec le prince héritaire, sont partis pour La Haye.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas a visité hier la fabrique de machines à vapeur de MM. van Vleessingen et Dudok van Heel.

L'argent arrêté, il y a un mois, au village de Groot-Zundert, et qui s'élevait à plus de 83,000 florins, vient d'être rendu à M. de Poorter, négociant à Bréda, qui l'avait réclamé du gouvernement moyennant le paiement de quelques frais; preuve que cet envoi de numéraire n'avait rien de commun avec la politique, comme l'avaient annoncé quelques journaux belges.

Hier au soir, S. M. le roi et S. A. R. le prince Frédéric ont visité pour la deuxième fois le théâtre hollandais.

Ce matin vers 10 heures, LL. MM. le roi et la reine ont quitté cette capitale pour retourner à La Haye. Une heure auparavant, le prince Frédéric était parti pour le Helder.

La Haye, le 22 avril. — Nous apprenons que M. Dasseval, fils du secrétaire-général de la chambre des comptes, qui, comme sergent dans le corps des chasseurs zélandais, avait été pendant quelque temps prisonnier de guerre en Belgique, sera échangé contre quelques prisonniers belges détenus dans la prison de Leyde, et dont la peine a été commuée.

Amsterdam, le 23 avril, après la bourse. — Aujourd'hui encore, il ne s'est pas présenté d'acheteurs pour les fonds hollandais, ce qui continue à les faire fléchir. Les russes se tiennent à leurs prix; les perpétuelles n'ont pas varié. En général, on a fait peu d'affaires. (Handelsblad.)

Bréda, le 25 avril. — Le bateau à vapeur armé de S. M. le Batave, qui avait conduit M. le comte de Limbourg Stirum à Londres, est revenu à Helvoetsluis, le 17.

On mande de Zélande que pendant les derniers jours, la position de notre escadre dans l'Escaut, n'a pas changé; la soi disante flotille belge a fait un mouvement rétrograde.

DU SYSTEME PENITENTIAIRE

des États-Unis, et de son application en France, par MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville.

Les seules prisons de la Suisse pouvaient nous donner en Europe quelques lumières sur ce système; mais il y est bien moins avancé, bien moins parfait que dans les prisons de l'Amérique. Et c'est surtout d'après celles-ci, qui nous sont connues aujourd'hui, que l'on arrive à apprécier les services que l'humanité peut retirer d'établissements de cette nature.

Les premiers essais y ont été infructueux. La prison de Philadelphie (Walnut-Street), dont le duc de Liancourt se fit le panégyriste, et qui, la première donna à l'Europe quelque idée de ces institutions, imitée par plusieurs états de l'Union, ne produisit cependant pas les résultats qu'on attendait. Enormément coûteuses, ces maisons voyaient sans cesse rentrer dans leur sein les criminels qui en étaient sortis. Tandis que la plupart des prisonniers étaient confondus pêle-mêle, comme ils le sont dans les prisons de France, les plus grands coupables étaient enfermés chacun dans une cellule, seuls et ne travaillant pas; aussi, la folie, le désespoir, le marasme, les maladies s'emparaient-ils d'eux : le suicide ou des tentatives désespérées d'évasion mettaient souvent fin à leurs jours.

On passa à de nouvelles idées. Dans la prison d'Auburn (New-York) dans celles de Cherry-Hill et de Pittsburg à Philadelphie, on chercha à appliquer l'emprisonnement absolu dans une cellule, soit à la totalité, soit à un plus grand nombre de condamnés. Mais ce changement ne produisit aucun bien.

On ne se découragea pas. De nouvelles réformes furent opérées dans les prisons de Pensylvanie; l'état de New-York ne cessa de s'occuper des siennes avec une rare persévérance et une noble prodigalité, et enfin on arriva à des résultats plus heureux.

En 1823, M. Elam-Lyns était directeur de la prison d'Auburn dans l'état de New-York. Doué d'une rare fermeté, d'une grande expérience des hommes, d'un courage et d'une activité de soldat, il appliqua à cette maison une idée nouvelle, qui devait remplacer d'infructueuses tentatives. Il garda pour la nuit seulement l'emprisonnement cellulaire, établit le travail en commun pendant le jour, et mêlant ainsi les deux systèmes qui, pris à part, n'avaient eu que de résultats malheureux, il se fit remarquer de la législature par un ordre plus complet, et une discipline plus satisfaisante.

On vota la fondation d'une prison nouvelle. Déjà maître, par la force morale de son esprit, de l'âme des condamnés qui étaient sous sa garde, M. Elam-Lyns prend avec lui cent de ces détenus, les mène, sans murailles pour les emprisonner, sans asile pour se mettre lui-même à l'abri, sur les bords de l'Hudson, et dans le terrain désigné pour être celui du nouveau pénitencier. Là il les met à l'ouvrage, les fait, malgré eux charpentiers et maçons, et par la seule force de sa volonté, oblige les prisonniers à construire leurs prisons. Cet établissement est connu aujourd'hui sous le nom de Sing-sing.

Ces tentatives plus heureuses donnèrent de l'émulation aux différens états qui étaient déjà entrés dans la voie de la réforme pénitentiaire. Ils imitèrent les innovations qui venaient d'être faites. Et l'Amérique possède aujourd'hui huit établissements ainsi réformés, produisant des résultats utiles, et dont quelques-uns sont un revenu pour l'état, au lieu d'être une charge financière.

Le système suivi dans ces établissements n'est pourtant pas le même partout, et on peut les diviser en deux classes. L'une d'elles qui a pour modèle les prisons de Pensylvanie (Pittsburg et Cherry Hill), l'autre qui suit le système d'Auburn ou de Sing-sing, dans l'état de New-York.

Le premier de ces systèmes est l'emprisonnement solitaire, mais avec le travail. Le condamné qui arrive trouve une cellule pour y passer la nuit, une cour pour s'y promener, une Bible qu'il peut lire et les instrumens nécessaires à son labeur. Le chapelain de la prison et les directeurs viennent l'y visiter; c'est là le monde pour lui; il ne voit pas un seul de ses compagnons de prison, et sort sans avoir su même leurs noms. On sent que cet emprisonnement, bien rigoureux, et bien cruel à la vérité, doit étrangement porter l'esprit de l'homme à la réflexion, qu'il devient plus disposé alors à recueillir soit des exhortations salutaires de la part de ceux qui le visitent, soit des souvenirs d'une première éducation religieuse, soit enfin les conseils ou les reproches de sa conscience.

Les réformateurs d'Auburn ont reculé devant cette réclusion si complète et si effrayante; ils ne l'ont gardée que pour la nuit; pendant le jour, les condamnés travaillent ensemble, mais sans pour cela se connaître, se parler, se corrompre; la loi du silence le plus rigoureux leur est imposée, et elle s'exécute.

Du reste, dans un système comme dans l'autre, on n'applique ce principe que pour agir sur l'esprit et l'âme du condamné; il ne faut pas lui laisser un instant de liberté d'action; il n'y a pas un de ces mouvemens qui ne lui soit imposé, pas une des heures de sa vie qui n'ait son emploi forcé. Un régime sain, mais dur; une surveillance perpétuelle parce qu'elle est invisible, et qui seule peut assurer l'observation du silence et l'assiduité au travail; les rapports fréquents et personnels du chapelain et du directeur avec le prisonnier, très-peu de rapports avec les gardiens subalternes, nulle communication des prisonniers entre eux ni avec les étrangers, et enfin l'emploi des punitions corporelles, complètent le système.

Il y a loin de là sans doute à nos prisons de France, à nos maisons centrales, par exemple, qui sont en comparaison de ces établissements un séjour de liberté, mais aussi de corruption, où le condamné reçoit non-seulement les lettres, mais les visites de ses proches, où les étrangers, curieux et autres, parcourent les ateliers librement, où de longues heures sont données à la récré-

tion, où pendant le travail même, la conversation n'est interdite qu'autant qu'elle peut gêner le travail, où le condamné reçoit en argent une partie du fruit de son labeur, et trouve à deux pas de son atelier une cantine pour dépenser cet argent, en vin ou en tabac, où il n'y a ni peine corporelle ni séparation pendant la nuit.

Aussi, la première chose qu'on se demande, c'est si, dans l'intérêt même du condamné, et dans la conviction du bien moral qui en résultera, la société peut infliger à l'homme qu'elle punit un régime aussi rigoureux. Les législateurs de Genève ont reculé devant la loi du silence, mouvement honorable de respect pour les droits de l'humanité, mais oubli absolu de ce qui constitue la base du système pénitentiaire! Ils n'ont pas compris, d'ailleurs, que se faire une pareille question, c'est mettre en doute la légitimité de toute espèce de peine. Si la société ne peut, par suite d'une faute, acquiescer, même pour un nombre d'années déterminé, un droit absolu sur la liberté, les actions et le temps de l'homme, elle ne peut avoir davantage un droit restreint, parce que la limite entre le permis et l'illicite serait ici arbitraire et insaisissable. Le condamné appartient à la société, ou il ne lui appartient pas, il ne peut être mis en prison, ou bien une fois mis en prison, il doit obéir en tout ce qui est utile, moral, nécessaire, en tout ce qui ne met en danger ni sa santé, ni sa vie, ni son intelligence ou son âme. Or, il est prouvé, par l'expérience, que du système américain, quelque rigoureux qu'il soit, le condamné sort avec une santé meilleure, une vie dont le terme moyen est plus long, une intelligence mieux formée, une âme moins corrompue que le condamné qui sort de nos prisons.

Nous croyons funeste et fautive, quoique honorable, la philanthropie qui, uniquement préoccupée du bien-être matériel du condamné, mettrait volontiers du duvet dans sa couche, et du vin dans son verre, qui changerait les prisons en commodités hôpitaux, et arriverait, sans le vouloir, à faire oublier qu'on est là pour subir une peine. Cette tendance a été celle de la philanthropie en France, où, il faut le dire, elle n'y était que trop poussée par la négligence, par la situation malsaine, par le régime dur et mauvais, sans être répressif, qu'elle avait remarqués dans nos prisons. Que la vie, que la santé de l'homme ne souffrent jamais: c'est le devoir de la plus simple humanité de les mettre à l'abri. Mais, hors de là, la liberté, la commodité, les douceurs accordées trop facilement, nuisent non seulement à la réforme morale, mais en dernier résultat au bien physique lui-même. L'état sanitaire de nos prisons, comparé à celui des établissements américains, en serait au besoin la preuve. Les lois de Pensylvanie et de New-York ont été sages et profondes lorsqu'elles ont prescrit textuellement que la nourriture fût saine, mais gossière, que le coucher fût dur, que l'on ne bût que de l'eau, etc.; régime physiquement meilleur pour des hommes enfermés dans une prison; régime moralement nécessaire afin d'abattre l'orgueil et l'insoumission du condamné, et de le faire souvenir qu'il est là pour expier. Cette pensée se lie à l'idée fondamentale de tout système pénitentiaire.

AVIS AUX PENSIONNAIRES CIVIQUES.

L'administration du trésor dans la province de Liège, prévient les pensionnaires civils, que le paiement du 1^{er} trimestre de 1833 de leur pension est ouvert dans les bureaux, tous les jours non-fériés de 9 heures à midi.
Liège, le 25 avril 1833.

MÉPHISTOPHELES — Sommaire des articles du n° du 25 avril. — Chronique théâtrale. — Ce qu'il en coûte pour donner un soufflet. Histoire du curé. — Le pape et l'ambassadeur. — Découverte. — Théâtres royaux. Tableau de la troupe de Bruxelles pour l'année 1833 à 1834. — Annonces.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 avril

Naisances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 2 filles, 2 hommes; savoir: Joseph Paulus, âgé de 70 ans, cocher, sur la Fontaine, veuf de Marie Joseph Delgaive. — Pierre Jean Wanzeel, âgé de 23 ans, soldat au 4^e régiment d'infanterie, 5^e bataillon, 2^e compagnie.

THEATRE ROYAL DE LIEGE

Dimanche 28 avril, la dernière représentation de *Robert le Diable*, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer. Cette pièce sera ornée des décors qui ont servi lors de la création de l'ouvrage à Liège et paraîtront pour la dernière fois.

Au premier jour, la troisième représentation de *Lucrèce Borgia* et la première de *la Fête de ma Femme*, vaudeville en un acte.

Le 30 avril, sans remise, la clôture de l'année théâtrale.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE extraordinaire de Fleurs et d'Arbustes



Qui aura lieu mardi, 30 avril, à deux heures précises, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, consistant en une collection de rosiers du Bengel de plus de 300 pots dont une partie très-extraordinaire, idem de camélia: melissodora, diosma, poleyala, coriema, azolea amida, proma et boren très-forts et herbacés, une quantité d'orangers et citronniers avec fleurs et fruits, et une nombreuse partie d'autres plantes trop long à détailler.

Le locataire à la Clef d'Or, rue du Crucifix, à TROUVE un CHIEN d'arrêt, il y a environ six semaines.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, 29 et 30 avril, 1^{er} et 2 mai 1833, à midi précis, Mme. V^e GAROT, cessant l'exploitation de la ferme dite le Château de Biewort, y fera VENDRE publiquement aux enchères et sous la direction du notaire FARCY, de Villers-le-Bouillet, tout son MOBILIER, consistant en:
1^o 35 chevaux de la plus belle qualité.
2^o 40 bêtes à cornes.
3^o 30 cochons.
4^o 6 chariots bien équipés, les attirails de labour et tous les meubles, meublans, rien réservé ni exempté.
A CREDIT.

TRES-BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le lundi, 29 courant, au bois du roi, situé à Winenne, près de Givet et de la Meuse, quantité de chênes de 7 à 9 pieds y seront exposés.

BELLE VENTE DE FUTAYE.

Dans les bois dits St-Paul et Pieds de Vaches à Ramet.

Madame V^e Grisard-Limbourg, fera VENDRE aux enchères, le lundi 6 mai 1833, par le ministère du notaire GILON, 5 à 600 chênes de la plus Belle venue, divisés en 65 portions. Il y en a plusieurs ayant 4 à 5 mètres de pourtour.
La vente aura lieu à 10 heures du matin aux pieds des arbres et à 18 mois de crédit.
S'adresser pour renseignements au garde bourgeois, à Ramet.

() A PLACER ensemble ou par parties 20.000 frs avec La faculté de les rembourser par 10^e. S'ad. à M^e DUSART, notaire à Liège.

196 5 à 6000 francs à constituer en rente viagère sur bonne hypothèque. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

VENTE d'une belle MAISON de commerce, pour sortir de l'indivision.

Le lundi, 29 avril courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, à ce commis, vendra aux enchères publiques, définitivement et sans surenchère, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue St-Jean-en-Isle, une belle et grande maison de commerce, située à Liège, place du Marché, n° 24.
Il y a sécurité pour acquérir et facilité de paiement.
S'adresser au bureau de ladite justice de paix, ou en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres de propriété.

IMMEUBLES A VENDRE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELLE et par son ministère, on VENDRA aux enchères:

1^o Une ferme située sur les Houffes, commune de Henri Chapelle, avec 22 bonniers 67 perches d'exploitation, occupée par Pierre George.

2^o Trois maisons contigües, sises à Liège, rue de la Wache, cotée 662, 662 bis, 663, occupées l'une par M. Jérôme, docteur en médecine, l'autre par M. Charlier, maître tailleur, la troisième, par la veuve Lemille.

3^o 71 perches 70 aunes de prairie sise à Jupille, exploitée par Jaspard Duchesne.

4^o 65 perches 38 aunes de terre, sise à Lamine, exploitée par Riga Orban.

5^o 95 perches 90 aunes de terre et 19 perches 61 aunes de pré, situés à Limont, exploités par Bourguignon.

6^o Environ dix perches de terre, sise à Boelhe, exploitée, par Jean Boignelet.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

() M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège est chargé de VENDRE de gré-à-gré, deux très-bonnes FERMES, l'une de 8 bonniers métriques 28 perches, située à Herve; occupée par le Sr. Lieutenant, et l'autre de 6 bonniers 10 perches, sise à Xheneumont, près la chaussée de Battice, à Verviers, occupée par la V^e Desaiive.

Ces FERMES sont d'origine patrimoniale et absolument de 1^{re} qualité. — S'adresser audit notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

1^o Trois maisons construites à neuf, formant un même bâtiment, situées à Liège, place St Lambert; l'une occupée par M. Yates, la deuxième par la Société militaire, et la troisième par Mme. Petit.

2^o Une pièce de prairie plantée de peupliers, formant un lot, appelée l'Isle Monon, située à la Boverie, contenant 43 perches 59 aunes.

3^o Une pièce de bois, dans lequel se trouve une carrière de pierres à paver, contenant environ 22 perches, située à Monfort au lieu dit Heid-de-la-Gombe, commune d'Esneux.

4^o Une pièce de bois et heid, située à Esneux, au lieu dit les Heids de Monfort, de 43 perches 59 aunes.

5^o Une carrière de pierres à paver, contenant un bonnier 98 perches, située en la commune de Pousseur.

6^o Et une grande carrière, située au lieu dit Soxhallo commune de Chaufontaine.

S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée, n° 569.

VENTE PAR LICITATION.

Samedi, 11 mai 1833, à 2 heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge-de-paix des arrondissements Nord et Est, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, UNE MAISON, sise rue Pecluse, à Liège, n° 731, provenant de la succession de Gilles Thuriart. Aux conditions que l'on peut voir au bureau de M. le juge-de-paix susdit et en l'étude du notaire PAQUE, dépositaire des titres.

VENTE PAR LICITATION.

Samedi 11 mai 1833, à 2 heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge-de-paix des arrondissements Nord et Est, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, UNE MAISON, sise farbourg Vivegnis, n° 420, provenant de la succession de Jean Noël Gose. Aux conditions que l'on peut voir au bureau de M. le juge-de-paix susdit et en l'étude du notaire PAQUE dépositaire des titres.

() A LOUER pour le 1^{er} mai prochain, une jolie MAISON de campagne, sise à Liège, rue l'Agnot ou Naimette, paroisse Ste. Marguerite, avec six pièces à feu, greniers, cave, pompe, puits et beau jardin bien arboré. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, ou rue Basse-Sauvènière, n° 805.

MAISON A LOUER, rue Basse-Sauvènière, n° 836

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 16 avril. — Métalliques, 91 1/2 1/16 — Actions de la banque 1133 0/10.

Fonds anglais du 23 avril. — Consol., 87 3/4 0/100. — Fonds belges, 88 7/8. — Fonds Hollandais, 48 1/4.

Bourse de Paris du 23 avril. — Rentes, 5 p. 101 40 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 100, 77 70 — Actions de la banque, 4720 00. — Certificat Falconnet, 91 70 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/2. — Emprunt d'Haïti, 275 00. — Empr. romain, 90 0/10. — Empr. belge, 87 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 22 avril. — Dette active, 45 1/8 00, idem différée, 4 1/8 00 — Bill. de change, 49 7/8. — Syndicat d'amort., 77 3/4 00; idem 3 1/2 p. 100, 61 3/4. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/10. — Rus. Hop. et Co, 97 et 99 0/10, idem ins. gr liv, 64 0/10 00. idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/10 00. — Danois à Lond., 00 0/10. — Rente fr. 3 p. 100, 77 1/2. — Métalliques, 00 0/10. — Naples Falc., 00 0/10. idem à Lond., 00 0/10. — Perp. à Amst., 66 1/4 — A. W. 1^{re} levée, 43 1/2 00. — Rente perp., 06 0/10. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 00 0/10 — Grecs 2^e levée, 28 1/2 30 1/2 00. — Cont. guerre, 00 0/10. — Bill. du trésor, 00 00,00.

Bourse d'Anvers, du 25 avril.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	4 1/8 0/10 av.	A	
Londres.	12 1/2 1/2		P
Paris.	47 1/8	P	46 1/2 1/6
Francfort.	36 15 1/6		A 35 9 1/6 A
Hambourg.	35 5 1/6		A 35 1 1/6
Escompte 4 0/10 0/10.			

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/10 0.
	Empr. de 12 mill.,	00 0/10.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/10.
	Empr. de 48 mill.,	86 3/8 5/8 00 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.,	5
	Oblig. de Entr.,	43 00 P.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 23 avril.

Le koff hanovrien Antua, cap. Schoon, ven. d'Emden, chargé de fer.
Le schooner dans Arbree à pain, cap. Jeare, ven. de Udevalle, chargé de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 25 avril. — Dette active belge, 47 0/10 P. — 24 millions, 86 1/2 P. — Dette active hollandaise, 46 0/10 P.

Prix des grains au marché de Liège du 25 avril.

Froment l'hectolitre,	14 francs 58 cent.
Seigle, id.	40 52

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège